

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne veux pas commencer le procès ici.

M. Baker (Nepean-Carleton): On s'en doutait.

M. Chrétien: J'ai dit que j'avais accepté les recommandations de M. Brown.

Une voix: Pourquoi?

M. Chrétien: Je l'ai embauché comme avocat de la Couronne spécial dans cette affaire. Il présentera tous ses documents au tribunal et il s'en servira pour démontrer la culpabilité des six sociétés. Pour autant qu'il a pu en juger, et M. Bertrand l'a approuvé, on devait tenter des poursuites contre les six sociétés et personne d'autre. J'ai accepté cette recommandation que m'ont faite M. Bertrand et M. Brown, et j'espère qu'ils réussiront à démontrer au tribunal que les six sociétés en cause sont coupables d'entente collusive sur les prix au Canada.

D'après MM. Brown et Bertrand, les autres n'y ont pas été mêlés. Comme ils étudient intensivement cette affaire depuis quatre ans, je n'ai aucune raison de ne pas accepter leurs recommandations ou de les modifier.

LA POSITION DU CABINET AU SUJET DE LA SOCIÉTÉ URANIUM CANADA

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, une chose que le ministre ne saurait nier, c'est que le rapport Bertrand a recommandé de poursuivre la société Uranium Canada. Le ministre sait que Uranium Canada est une société fantôme. J'ai des lettres patentes et un exploit d'ajournement concernant cette société qui indique que cette dernière n'agit que sur décret du conseil. Elle n'est pas dirigée par un conseil d'administration mais par le cabinet.

M. Clark: Par des ministres.

M. Hnatyshyn: Le ministre a essayé d'esquiver toute responsabilité dans cette affaire. Le ministre voudrait-il se comporter comme ses fonctions le lui demandent, se lever et ne pas laisser deux fonctionnaires se morfondre dans l'expectative? Aurait-il le courage d'admettre que le gouvernement du Canada, en fait le cabinet lui-même était directement impliqué dans l'affaire de Uranium Canada, qu'il savait précisément ce qui se passait et qu'il reconnaisse sa culpabilité devant la Chambre des communes?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je tiens à préciser que j'ai agi comme mes fonctions le commandent.

Une voix: Oh!

M. Chrétien: J'ai accepté les recommandations de MM. Bertrand et Brown. En outre...

M. Clark: Mais vous refusez de les rendre publiques. Vous les gardez soigneusement.

Motion d'ajournement

M. Chrétien: ... j'ai demandé à M. Brown d'agir en qualité de procureur spécial dans cette affaire. Qui plus est, j'ai pris mes propres responsabilités. Je ne me suis pas entretenu avec mes collègues de cabinet, j'ai assumé mes fonctions de procureur général et c'est seulement après que des accusations eurent été portées à Toronto que j'ai informé le cabinet des mesures que j'avais prises.

J'ai estimé qu'il m'appartenait, en tant que procureur général, d'obtenir les meilleurs conseils possibles et c'est ce que j'ai fait en m'en remettant aux enquêteurs. En réalité, je n'ai pas demandé l'opinion du ministère de la Justice; je m'en suis remis à l'opinion d'avocats que M. Bertrand a lui-même choisis. J'ai également accepté les conseils de M. Bertrand.

* * *

● (1200)

PÉTITIONS

M^{me} MITCHELL—LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le soixante et unième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ce que le gouvernement a l'intention de faire aujourd'hui me déplaît si profondément qu'à l'appel des motions, je propose, avec l'appui du député de Regina-Est (M. Benjamin):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les non l'emportent.